



18 JUIN 2021

Madame Kelly Block, Députée
Présidente, Comité permanent des comptes publics
Chambre des communes
Ottawa (Ontario) K1A 0A6

Madame la présidente,

Au nom du gouvernement du Canada, j'aimerais remercier le Comité permanent des comptes publics (le Comité) pour son rapport, Rapport 2, La conservation des biens patrimoniaux fédéraux, des rapports de l'automne 2018 du vérificateur général du Canada, qui a été déposé à la Chambre des communes le 18 février 2021. Je vous remercie pour votre intérêt et vos recommandations. Veuillez accepter cette lettre comme la réponse du gouvernement à votre rapport.

Comme le note le Comité, les édifices patrimoniaux et les lieux historiques nationaux sous la responsabilité du gouvernement du Canada composent une partie importante de notre patrimoine collectif. Parcs Canada protège l'intégrité commémorative des lieux historiques nationaux qu'il administre et appuie la protection des édifices fédéraux du patrimoine et des lieux historiques nationaux qui sont administrés par d'autres ministères fédéraux. Parcs Canada partage les préoccupations du Comité et du vérificateur général quant à la nécessité de mieux protéger les lieux historiques fédéraux.

Le présent gouvernement s'est engagé à protéger et à conserver les lieux historiques de façon inclusive, transparente et durable. Je suis heureux de constater que le Budget 2021 a proposé 28,7 \$ millions sur cinq ans et 5,8 \$ millions par année par la suite pour élaborer « de nouvelles mesures législatives qui, si elles sont adoptées, fourniraient un cadre de désignation transparent ainsi que la protection durable des plus de 300 lieux patrimoniaux fédéraux ».

Pour répondre aux préoccupations soulevées par le vérificateur général en 2018, Parcs Canada a largement mobilisé les autres gardiens fédéraux et mis en œuvre d'importantes améliorations du rendement administratif qui renforceront la protection des lieux historiques appartenant au gouvernement fédéral pour les générations actuelles et à venir. Les rapports d'étape sur les plans d'action détaillés élaborés par Parcs Canada, le MDN et le MPO pour répondre aux

.../2

recommandations du vérificateur général sont disponibles sur la page Web « Plans d'action et rapports d'étape des ministères et organismes » de la section Comité permanent des comptes publics du site Web de la Chambre des communes.

En ce qui concerne la recommandation 1 du Comité sur la gestion des données sur les biens, les améliorations réalisées assurent que les bases de données nationales de gestion des biens contiennent des renseignements complets et exacts sur la condition de leurs biens patrimoniaux respectifs. Parcs Canada a terminé la surveillance de la qualité de l'information patrimoniale dans son système de gestion de l'information sur les biens. D'autres améliorations mineures ont été identifiées afin de renforcer la qualité de l'information et la mise en œuvre se poursuit.

Le MDN a effectué toutes les évaluations de l'état en suspens et a téléchargé les évaluations de l'état de chacun de ses biens patrimoniaux dans son portefeuille de biens immobiliers dans son système de gestion des biens. Le MPO a apporté des améliorations à son système de gestion des biens afin de bien distinguer les édifices fédéraux du patrimoine désignés par le biais du Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine et les phares patrimoniaux désignés en vertu de la Loi sur la protection des phares patrimoniaux, et de saisir avec précision les données de désignation patrimoniale pour tous les biens patrimoniaux.

En ce qui concerne la recommandation 2 du Comité, relative à une approche pour désigner et conserver les propriétés patrimoniales, Parcs Canada a dirigé une évaluation du processus d'évaluation et de désignation des édifices fédéraux du patrimoine classés et reconnus (le Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine). De nouveaux critères d'évaluation et un nouveau processus de désignation ont été élaborés en collaboration avec les gardiens fédéraux. Le conseil consultatif sur le patrimoine culturel autochtone de Parcs Canada a fourni des commentaires sur une version préliminaire des critères. La validation par les tests, ainsi que l'approbation, doivent être terminées en printemps et l'été 2021.

Suite à l'adoption des améliorations aux critères d'évaluation et au processus de désignation des édifices fédéraux du patrimoine, Parcs Canada continuera de collaborer avec les gardiens fédéraux, les partenaires autochtones et les intervenants en matière de patrimoine afin de déterminer et de mettre en œuvre des changements pour mieux conserver les lieux historiques fédéraux, y compris la réhabilitation et la réutilisation des édifices du patrimoine d'une manière écologique et accessible. Le dialogue sur ce sujet important est en cours.

En ce qui concerne la recommandation 3 du Comité, sur la présentation de renseignements exacts au Parlement et aux Canadiens, Parcs Canada a terminé un examen de toutes les désignations patrimoniales fédérales et a fait concorder ses deux principales bases de données : le Répertoire des désignations patrimoniales fédérales (RDPF) et le Répertoire canadien des lieux patrimoniaux (RCLP). Des lacunes en matière d'information ont été relevées et sont en train d'être comblées (par exemple, en fournissant des photographies fiables des lieux historiques) et les procédures ont été clarifiées pour la mise à jour des informations lorsque des changements se produisent (par exemple, lorsque de nouvelles désignations sont faites.) De plus, l'amélioration des données du système central de gestion des biens de Parcs Canada alimentera ses rapports annuels au Secrétariat du Conseil du Trésor sur la condition de ses biens et ses rapports quinquennaux déposés au Parlement, connus sous le nom de rapports sur l'État des lieux patrimoniaux naturels et culturels du Canada. Enfin, Parcs Canada a consulté les gardiens fédéraux pour confirmer leurs biens patrimoniaux et les répertoires publics ont été mis à jour en conséquence. Les données seront validées à chaque année grâce aux améliorations aux procédures réalisées pour l'entretien des bases de données.

Lors de la Table ronde du ministre de 2020 sur Parcs Canada, les Canadiens ont demandé une plus grande protection juridique pour les lieux historiques administrés par le gouvernement du Canada. Dans le cadre d'un dialogue avec les partenaires du patrimoine, différents intervenants et les partenaires autochtones de tout le Canada, Parcs Canada a entrepris d'examiner comment le renforcement de la loi pourrait s'appuyer sur ce que Parcs Canada et les principaux gardiens ont réalisé pour mieux identifier et conserver le patrimoine fédéral, de façon inclusive, transparente et durable.

Je tiens à remercier les membres du Comité pour leur excellent travail et, plus particulièrement, pour leur souci de la conservation et de la protection des lieux historiques sous la responsabilité du gouvernement du Canada.

Recevez, Madame la présidente, mes salutations distinguées,



L'honorable Jonathan Wilkinson, C.P., député